



## ADDITIF N° 018 /A/CUN/SG/DT/2022

**Du 19/12/2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUIVANT :**

➤ APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/CUN/SG/CIPM/DT/2019 DU 08/12/2022  
RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE (phase II)

VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM      IMPUTATION BUDGETAIRE : Conv N° 106/FEICOM/DG/CAJ/DCC/2019

### AU LIEU DE :

- ❖ Le montant de TTC de 41 700 239 F CFA
- ❖ Le montant de caution de 350 000 F CFA
- ❖ Le chiffre d'affaires de 30 000 000 F CFA
- ❖ Le montant d'achat du DAO de 50 000 F CFA
- ❖ Les critères éliminatoires (RPAO) (non possession en propres d'un véhicule)
- ❖ Le cadre du détail estimatif et quantitatif
- ❖ Le délais des travaux de 10 mois

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré, **Maitre d'Ouvrage**, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant achetés les Dossiers d'Appels d'Offres ci-dessus mentionnés, que les points sont modifiés.

### LIRE PLUS TOT :

- ❖ **NB** : prévoir une copie de l'Offres financière à remettre à l'ARPM/AD le jour du dépouillement
- ❖ Le montant de TTC de 20 000 000 F CFA
- ❖ Le montant de caution de 400 000 F CFA
- ❖ Le chiffre d'affaires de 15 000 000 F CFA
- ❖ Le montant d'achat du DAO de 30 000 F CFA
- ❖ Les critères éliminatoires (RPAO) (non possession en propres ou en location d'un véhicule)
- ❖ Le délais des travaux de 07 mois
- ❖ **Cadre du détail estimatif**

N°	DESIGNATION	U	QTES	P.U	P.T
Lot I	INSTALLATION DU BET				

1.1	Mobilisation et démobilisation de la Mission	FF	1		
<b>SOUS TOTAL I</b>					
<b>Lot II</b>	<b>CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX</b>				
2.1	Ingénieur de génie civil contrôleur principal des travaux	H/Mois	07		
2.2	Technicien de suivi	H/Mois	06		
2.3	Frais de rémunération du personnel d'appuis à la mission de contrôle	Mois	06		
<b>SOUS TOTAL II</b>					
<b>Lot III</b>	<b>FRAIS D'HEBERGEMENT</b>				
3.1	Frais d'hébergement de l'ingénieur, Contrôleur Principal des travaux	Loyer/Mois	06		
3.2	Frais d'hébergement du technicien de suivi	Loyer/Mois	06		
<b>SOUS TOTAL III</b>					
<b>Lot IV</b>	<b>FOURNITURE DES RAPPORTS D'ACTIVITES</b>				
4.1	Rapport mensuel de suivi des travaux en 04 exemplaires	Mois	06		
4.2	Rapport final en 05 exemplaires	U	06		
4.3	Provision pour rapport spécifiques	FF	1		
<b>SOUS TOTAL III</b>					
<b>Lot V</b>	<b>FRAIS DE TRANSPORT ET DIVERS</b>				
5.1	Frais de transport du personnel	Mois	06		
5.2	Frais de fonctionnement de la mission de contrôle	Mois	06		
5.3	Provision pour matériel informatique du personnel technique	FF	1		
<b>SOUS TOTAL 400</b>					
<b>TOTAL GENERAL HT</b>					
TVA (19,25%)					
AIR (2.2% ou 5,5%)					
<b>TOTAL TTC</b>					
<b>NET A PERCEVOIR</b>					

❖ La grille d'évaluation

N°	CRITERES DE NOTATION	BARÊME
A.	Qualifications et compétences du personnel clé (40 pts) Joindre les pièces ci-après :	

1- Photocopie certifiée du diplôme exigé ; 2- Curriculum Vitae (CV) daté et signé ; 3- Attestation d'inscription à l'ONAC ou l'ONIGC : - Si Architecte/Ingénieur de Génie Civil; - Si Ingénieur des Travaux de Génie Civil ; 4- Attestation de disponibilité			
<b>NB : L'absence de l'une des pièces exigées entraîne la note zéro (0) pour le personnel concerné.</b>			
<b>A.1 Chef de mission et Technicien de Génie Civil</b>			
	Diplôme :Ingénieur du Génie-civil, Architecte, BACC + 3ans minimum, (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de disponibilité signée par le titulaire du diplôme), 2 pts	≥ Bac +5, 5 pts	
		Bac +3 ≤ x < Bac +5 pt	
		< Bac+3 , 0 pt	
	Nombre d'année d'expérience professionnelle 4 pts	Si Nbre ≥ 03 : 5 pts	
		Si 2 ≤Nbre< 03: 2 pts	
		Si 1 ≤Nbre< 5 : 5 pt sinon : 0	
	Nombre de projets en tant que Chef de mission 4 pts	Si Nbre ≥ 5 : 5 pts	
		Si 3 ≤Nbre< 5 : 4 pts	
		Si 1 ≤Nbre< 3 : 4pt sinon 0	
	Nombre d'année d'expérience professionnelle  2 pts	Si Nbre ≥ 10 : 2 pts	
		Si 5 ≤Nbre< 10: 1 pt	
		Si 1 ≤Nbre< 5 : 1 pt sinon : 0	
<b>B. Méthodologie (30 pts)</b>			
<b>B.1. Adéquation du plan de travail et de la méthodologie</b>			
	Cohérence de la méthodologie avec les termes de référence (10 pts)	Si la méthodologie est exhaustive par rapport aux TDRs = 4 pts	
		Si la méthodologie omet quelques aspects des TDRs = 4 pts	
		Si la méthodologie omet plusieurs d'aspects des TDRs = 2 pts	
		Si méthodologie hors sujet = 0 pt	
<b>B.2. Organisation de la mission</b>			
	Organigramme de l'équipe (5 pts)	Si complet : 3 pts	
		Si un personnel oublié :1 pts	
		Si inexistant : 0 pt	
	Chronogramme d'intervention des experts (5 pts)	Si Chronog. Conforme à la durée de la mission : 4 pts	
		Si Chronog incomplet : 1 pt	

C. Expérience du Soumissionnaire (20 pts)				
C.1	Nombre de projet dans les prestations intellectuelles (A justifier sur présentation des 1 <sup>ère</sup> et dernière pages de contrats passés, procès-verbal de recette technique)	Si Nbre ≥ 2 ; 8 pts		
		Si Nbre = 1 ; 2 pts		
		Nbre=0 ; 0 pt		
C.2	Nombre de projet dans les études et/ou contrôle des travaux (A justifier sur présentation des 1 <sup>ère</sup> et dernière pages de contrats passés, procès-verbal de recette technique)	Si Nbre ≥ 2 ; 8 pts		
		Si Nbre = 1 ; 2 pts		
		Nbre=0 ; 0 pt		
<b>D. Moyens Matériels (à justifier sur présentation de la copie d'une facture d'acquisition ou copie d'un contrat de location) 10 pts</b>				
D.1	Matériels roulants, <b>2 pts</b> (1 pt par véhicule, produire les cartes grises des véhicules et contrat de location)			
D.2	Matériels informatiques,	Ordinateur portable, nbre≥1, 2 pt		
		Ordinateur de bureau desktop nbre≥1, 2pt		
		Imprimante, nbre≥1, 1pt		
D.3	Matériels de topographie,	Une station totale ou un théodolite, trépieds, niveau, etc.... nbre≥1, 2 pt		
		GPS, nbre≥1, 1pt		
<b>E Présentation de l'offre, 3 pts</b>				
E.1	Existence d'un sommaire général en début de chaque offre et énoncé de la pièce sur la page de garde qui la précède, 1 pt sinon 0 pt			
E.2	Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc, 1 pt sinon 0pt			
E.3	Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée, 1 pt sinon 0pt			
<b>NOTE TOTALE SUR 100 Points :</b>				

Le

reste sans changement.

Article 1<sup>er</sup> : le présent rectificatif sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Pour le Maire de la Ville  
et par Délégation  
le 19 DEC 2022

Ngaoundéré, le .....  
Le Maire de la Ville  
(Maitre d'Ouvrage)

**Ampliations:**

- ARMP/AD
- DR-MINMAP
- DR-MINDEVELL
- CIPM-CUN
- CHRONO/ARCHIVES



Pour le Maire de la Ville  
et par Délégation  
le 19 DEC 2022  
Mama .....  
Ngaoundéré, le .....  
Adjoint.